

NOTATIONS 2024/2025

Calendrier du CSE Matériel Industriel – Collège Cadres

- Remise des propositions de l'employeur : 27/02/2024
- Date limite pour porter réclamation : 14/03/2024
- Commission de notation : 19/03/2024

Chaque année, nombreux sont les agents déçus de ne pas avoir été proposés pour une promotion.

Certains s'interrogent sur l'intérêt d'une réclamation. D'autres pensent que réclamer ne se fait pas et peut même être susceptible de nuire à leur future carrière.

Pour **CFE-CGC FERROVIAIRE** la résignation ne doit pas être au rendez-vous, au contraire, il faut agir : exprimer un désaccord, de manière collective ou individuelle, est la seule solution pour faire évoluer une situation qui vous interpelle, quand bien même elle n'aurait pas de résultat dans l'immédiat.

Les réclamations, si elles sont justes et argumentées, ne peuvent que faire évoluer positivement le point de vue du Manager.

Pour cela, il existe des possibilités de rattrapage avec la commission de notation

Parce que la quantité ne fait pas la qualité, **CFE-CGC FERROVIAIRE** vous conseille dans votre choix de faire une réclamation à bon escient et reste à votre disposition pour vous orienter dans la rédaction de votre courrier selon vos attentes (Position de Rémunération, Niveau et/ou Classe).

CFE-CGC FERROVIAIRE n'incitera jamais les agents à faire des réclamations de principe !

« Sur l'exercice 2023/2024, nous avons permis à une quinzaine de salariés d'obtenir une promotion en commission de notation en sus des propositions de l'employeur »



Vos Délégués de Commission du Collège Cadres au CSE Matériel

Valérie LE ROUX

01 85 58 84 84

valerie.le_roux@sncf.fr

Elue suppléante au CSE MI



Pascal TOMASIN

06 46 04 09 97

pascal.tomasin@sncf.fr

Elu titulaire au CSE MI

Nous conseillons également les Contractuels sur les sujets concernant les Augmentations Individuelles

REJOIGNEZ-NOUS !

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS ...

CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT D'AGENTS DE MAÎTRISE ET DE CADRES.

Pourquoi adhérer ? ...

- Les dirigeants des différentes entreprises françaises sont eux-mêmes très majoritairement syndiqués (Medef, CPME, UTP ...), ils bénéficient donc d'un accompagnement de leur organisation. Il est indispensable que les agents de maîtrise et les cadres aient également leur propre accompagnement en adhérant à un syndicat proche de leurs responsabilités.
- Pour disposer d'un accompagnement privilégié et recevoir régulièrement des informations sur ses droits
- En militant :
 - o Pour participer à la vie des instances sociales et ainsi approfondir ses connaissances du monde de l'entreprise
 - o Pour devenir le représentant de ses collègues et défendre leurs intérêts auprès de la Direction
 - o Pour se constituer une expérience syndicale de premier ordre au travers d'un mandat de représentant du personnel de l'encadrement

... à CFE-CGC FERROVIAIRE ?

- La **CFE-CGC**, apolitique et indépendante, s'inscrit dans une démarche « gagnant-gagnant » afin de réconcilier les intérêts des salariés avec ceux de l'entreprise, dans un dialogue ouvert, constructif et concret ;
- La **CFE-CGC** est la seule organisation syndicale catégorielle dédiée aux collègues « agents de maîtrise et cadres » priorisant ainsi les conditions de travail et la rémunération de l'encadrement ;
- La **CFE-CGC** dispose d'un centre de formation permettant :
 - o D'acquérir les compétences utiles pour exercer un mandat de représentant du personnel ;
 - o De disposer de méthodes et outils dans le cadre du développement personnel (expression orale et gestuelle, communication écrite, ...) ;
- **CFE-CGC FERROVIAIRE** est le seul syndicat qui met à disposition de ses adhérents, un service gratuit de recours aux conseils d'un avocat dans un contexte professionnel ou strictement privé.

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

